



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 novembre 2019

L'ensemble du conseil municipal est présent à l'exception de Mme Madec, excusée.
Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la précédente réunion.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Neuf dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- K 1822, 1824 ; rue de Mezguen, terrain non bâti, 881 m² ;
- YP 585, 777, 860, 861, 862, rue de Mean Kador, terrain bâti, 1300 m² ;
- YP 708, 65 impasse de Kereon, terrain bâti, 715 m² ;
- YR 589, rue creac'h duan, terrain non bâti, 2993 m² ;
- YO 437, 50 route du Dorlan, terrain bâti, 517 m² ;
- YP 829, 881, 880, 768, 831, rue du phare, 1144 m² ;
- YP 156, rue de la Valbelle, 1800 m² ;
- YP 252, 230 rue Hervé de Porsmoguer, 172 m²
- YR 94, 390 rue de Kervillon, 1700 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

BUDGET PRINCIPAL : DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

La décision budgétaire modificative n°1 proposée détaille les ajustements qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires et les virements de crédits indispensables, en investissement, à l'activité des services.

Ces ajustements concernent des réajustements de programmes de travaux suivant les calendriers de réalisation (haut débit/rue des écoles), notamment. Ils sont détaillés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	DÉPENSES	RECETTES
Dépenses			
60632	- Fournitures de petit équipement	15 000,00 €	-
6065	- Achat de livres Bibliothèque	540,00 €	
6218	- Salaires	10 000,00 €	
Recettes			
7062	- Régie Bibliothèque - foire aux livres		540,00 €
722	- Travaux en régie		25 000,00 €
	TOTAL	25 540,00 €	25 540,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Imputation	Libellé	DÉPENSES	RECETTES
Dépenses			
21534	- Réseaux d'électrification	-20 000,00 €	-
231589	- Haut débit	-130 184,00 €	
231503	- Aménagement du bourg	145 000,00 €	
231505	- Aménagement abords école Sts Anges	80 000,00 €	
2313 (040) tvx régie	- Grosses réparations de bâtiments	20 000,00 €	
2315 (040) tvx régie	- Grosses réparations de voirie	5 000,00 €	
Recettes			
132515	- Subvention CCPI PLH logements sociaux ARMORIQUE HABITAT		49 816,00 €
132516	- Subvention CCPI PLH logements sociaux SA LES FOYERS		50 000,00 €
	TOTAL	99 816,00 €	99 816,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision budgétaire modificative n° 2

DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAF : MATÉRIEL POUR LA CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

La demande d'aide financière concerne l'achat de matériel pour la crèche l'île aux enfants : équipement d'une salle correspondant à la démarche Snoezelen (espace apaisant).

Le coût total des achats est estimé à 1023,15€ TTC (852,62€ HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande l'aide financière de la CAF à hauteur de 70% de la dépense

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

CAMPINGS MUNICIPAUX : TARIFS 2020

Après étude en commission des finances, les tarifs communaux suivants sont proposés pour l'année 2020

Les tarifs sont compris pour un emplacement : forfait pour 5 personnes en caravane, tente ou camping-car. Si > 5 personnes = 2.40 € /jour/adulte . -1.45 € /jour/enfant de 6 à 12 ans.

1 nuit	11,30 €
2 nuits	22,60€
3 nuits	33,90€
1 semaine (7 nuits)	75,90€
2 semaines (14 nuits)	145,90 €
1 mois (30 nuits)	284,90 €
2 mois	519,90 €
3 mois	704,90 €

Garage mort / jour (sauf juillet et août) = 5.45 € Garage mort Electricité = 8.45 €

Tarif de groupe (CLSH) /jour/personne (enfant et animateur) = 2.55 €

Tarif randonneur à pied ou à vélo/jour/personne (enfant et adulte) = 4.15 €

Tarif électricité / jour / branchement : 3,00€

Tarif douche chaude, le jeton : 1.00 €

Tarif lave-linge Le jeton + lessive : 5.00 €

Tarif sèche-linge, le jeton : 3.95 €

CAMPING SUR TERRAINS NON AMENAGES : En terrain privé, le même tarif est applicable aux tentes et aux caravanes ou campings cars. Leur nombre est limité à 6 par terrain quel qu'en soit la superficie. maximum 3 mois au choix entre le 15/5 et le 15/9

Fourniture d'eau par la commune :

- 1 semaine	4,10 €
- 2 semaines	8,00 €
- 1 mois	15,05 €
- 2 mois	27,80 €
- 3 mois	41,70 €

Répurgation : tarifs CCPI

AIRE POUR CAMPING-CARS (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Emplacement pour 24 heures	5,00 €
Emplacement pour 24 heures avec branchement électrique	8,00 €
Vidange	gratuite
Chargement batterie (50 mn) et eau (10 mn = ~ 100 litres) - monnayeur	2,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête comme ci-dessus les tarifs du camping applicables du 01/01 au 31/12/2020, hors taxe de séjour.

MARCHE PUBLIC : AVENANT AU MARCHE D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE SAINTS ANGES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de passer l'avenant au marché d'aménagement des abords de l'école Saints Anges :

PAYSAGES D'IROISE: L'avenant concerne le montage d'un mur en parpaing, les murets des logements seniors, le mur de l'enceinte de l'école et l'accès à la cour : + 8896,92 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les modifications proposées ; donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022

Le premier CEJ intercommunal a été signé en 2007 avec la Caf. Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement conclu entre la Caf du Finistère et les communes, qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 18 ans en : -- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions, favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands. Le Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018 est arrivé à échéance le 31/12/2018. Il convient de le renouveler pour la période 2019-2022 et il vise essentiellement la pérennité des actions déjà engagées en direction des enfants, des jeunes et de la formation BAFA et BAFD. Les fiches actions retenues sont les suivantes : ALSH AFR Plouarzel (secteur extrascolaire) ; Alsh Jeunes Cap Ados ; ALSH AFR Plouarzel (secteur périscolaire) ; Alsh Périscolaire Ploumoguier ; BAFA BAFD ; RPAM de la CCPI ; Ludothèque Lampaul Plouarzel. L'action « café poussette » précédemment intégrée à « l'espace de vie sociale » sera désormais financée par le CEJ. La participation de chaque commune est évaluée à 2000€. La CAF interviendra à hauteur de 65 % et prend en compte 3000€ de valorisations (locaux, fluides...) financées à 65%. Il s'agira du dernier CEJ, la CAF modifiant ses conditions de contractualisation à compter de 2020. En effet, les conventions territoriales globales (CTG) seront signées entre la CAF et les intercommunalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le CEJ 2019-2022 dont l'intégration de l'action « café poussette » ; donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et mettre en œuvre ce contrat.

SCHEMA DE MUTUALISATION INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE

La communauté de communes du Pays d'Iroise avait inscrit dans son schéma de mutualisation une partie consacrée à l'informatique et aux systèmes d'information.

Une proposition de schéma directeur a été élaborée suite aux travaux menés par Le cabinet Vicq consultants (ateliers, groupes de travail avec les agents chargés des systèmes d'information...).

L'adhésion permet d'avoir accès aux services suivants :

Sécurisation du système d'informations (SI) Infogérance incluant 8 à 10 passages par an en préventif, assistance utilisateurs (télémaintenance/sur site), installation –renouvellement, gestion de projets, préparation aux budgets et plan pluriannuel d'investissements, téléphonie, accompagnement des utilisateurs sur le SI.

La commune garde les compétences suivantes : acquisition matérielle et logicielle (affectée), abonnements, contrats de garantie et de maintenance. L'adhésion est estimée à 380€/poste/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer au service socle (hors pack scolaire).

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- d'approuver les modifications du tableau des emplois et effectifs ci-après

emploi	filière	grade	durée hebdomadaire de service	date d'effet	Observation
Agent polyvalent de la restauration collective, de la pause méridienne	technique	Agent de maîtrise	33,65/35	01/12/2019	Augmentation du temps de travail (repas crèche)
Agent polyvalent de la restauration collective, de la pause méridienne	Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	31,69/35	01/12/2019	Augmentation du temps de travail (repas crèche)
Assistant paie – RH - comptabilité	administrative	Adjoint administratif à adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35/35	01/12/2019	Augmentation du temps de travail et modification de la répartition des tâches

les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 64, Ces crédits seront reconduits chaque année.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 : AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

De créer six postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2020.

Les agents recenseurs seront payés au réel, en fonction des documents collectés (feuilles de logement remplies, bulletins individuels complétés...). Les tarifs unitaires qui seront fixés par le centre de gestion du Finistère (CDG 29) pour 2020 seront appliqués par la collectivité.

La collectivité versera une indemnité kilométrique pour les frais de transport, selon le barème en vigueur dans les collectivités territoriales.

Les agents recenseurs seront rémunérés pour chaque séance de formation et pour la demi-journée de repérage selon le barème 2020 du CDG 29.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

VCEU CONTRE LE PROJET DE REORGANISATION TERRITORIALE DE LA DGFIP

Par courrier reçu le 07 juin 2019, l'Administratrice générale des Finances publiques du Finistère informait l'ensemble des maires du département de la réflexion engagée par le ministre de l'Action et des Comptes publics sur la réorganisation territoriale et la modernisation des services locaux de la direction générale des Finances publiques (DGFIP).

La démarche menée par le ministère s'inscrit à l'opposé de cette présentation partielle qui aboutit véritablement à une forte réduction de la présence des services de la DGFIP sur le département et plus préoccupant, là où ils sont le plus nécessaire. Il s'agit finalement de recentrer les agents de la DGFIP vers Brest ou Landerneau, en délaissant les secteurs plus ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion suivante : - de s'opposer à la fermeture de la trésorerie de Saint Renan, - de demander le maintien de services de proximité dont la mise en place des points contacts sur les communes de Ploudalmézeau et de Plougonvelin, -de demander le maintien d'un conseil comptable de proximité et permanent, - de demander le regroupement d'activités de la DGFIP et des agents qui y sont dédiés, à Saint Renan qui dispose des conditions nécessaires pour assurer leur accueil.

AFFAIRES DIVERSES

CHOIX DES PROLOGICIELS MAIRIE

Le Conseil Municipal prend connaissance des offres reçues concernant les logiciels de gestion des affaires communales : finances / RH-paie / population (état-civil, élections...). Ces offres ont été analysées par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'offre de Segilog : pour un montant de 16 761,60€ la première année puis 7 762,80€ TTC les deux années suivantes.

Cette société n'est pas la moins disante cependant, elle présente l'offre la plus complète (module suivi courrier et délibérations et arrêtés en plus). De plus, de nombreuses communes du territoire sont équipées avec cette solution et sont satisfaites notamment des prestations d'assistance et de formation (incluses dans le forfait).

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

EFFACEMENT DES RESEAUX TELECOM A PONTARNOU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'effacement des réseaux Télécom à Pontarnou. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plouarzel afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux Télécom à Pontarnou.

-Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 4 845.92 Euros.

Autorise le Maire à signer la convention de mandat autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE 2019 :

Elle aura lieu les 29 et 30 novembre 2019.